

OPEN | SITES
Rencontre et création
Ontmoeting en creatie

Eurométropole
Eurometropool

www.opensites.eu

Entre-Lacs |

25/05 au 14/06/2020

FR-Villeneuve d'Ascq

Création au cœur d'un
territoire aquatique

Sporen | 07>27/09/2020

BE-Ieper

Création sur le thème des
paysages urbains

Courts-circuits |

14/09>4/10/2020

BE-Comines-Warneton

Création sur le thème de
l'économie locale

APPEL A PROJETS

Une démarche
Deux pays
Trois régions
3 sites, 3 manifestations
24 équipes artistiques
24 créations IN SITU

**COMINES-WARNETON – IEPER
VILLENEUVE D'ASCQ**

OPEN SITES

Manifestation de création contemporaine transfrontalière
qui interroge les artistes sur l'empreinte sociale, économique, culturelle, historique, et
paysagère de trois territoires situés de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Ce projet est réalisé dans le cadre de la Coopération culturelle transfrontalière entre
la Communauté flamande et la Région Hauts-de-France.



OPEN SITES

Rencontre et création
Ontmoeting en creatie

Eurométropole
Eurometropool

www.opensites.eu

Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
BE-Ieper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

2019

VISITES DES SITES DE CREATION

Une visite des sites mis à disposition des artistes est proposée par les organisateurs aux artistes intéressés les vendredi 22 et samedi 23 novembre 2019 :

- **Sporen** : ces deux jours à 10h pour la visite des remparts d'Ieper | Réservation obligatoire au +32(0)57.23.94.80 ou sur els.verlinde@ieper.be.
 - **Courts-circuits** : ces deux jours à 13h pour la visite des commerces locaux (Comines-Warneton) | Réservation obligatoire au +32(0)56.56.15.15 ou sur e.biguet@cccw.be.
 - **Entre-Lacs** : ces deux jours à 15 h pour la visite de la chaîne des lacs à Villeneuve d'Ascq | Réservation obligatoire au +33(0)3.20.05.48.91 ou sur contact@atelier-2.com
- Le point de rendez-vous vous sera communiqué lors de votre inscription.

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
16 Décembre 2019

2020

- **Entre-Lacs a lieu du lundi 25 mai au 14 juin 2020** sur la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR).
Durant une semaine de 6 jours – du 25 au 30 mai – 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique intégrée dans un parcours. Cette œuvre in situ devra être aquatique ou aérienne, non-terrestre.
- **Sporen a lieu du lundi 7 au dimanche 27 septembre 2020** sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort) d'Ieper.
Durant une semaine de 6 jours – du 7 au 11 septembre - 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale axée sur le paysage historique.
- **Courts-circuits a lieu du lundi 14 au dimanche 4 octobre 2020** en partenariat avec les commerces locaux de Comines-Warneton.
Durant une semaine – du 14 au 20 septembre - 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale inspirée par l'activité d'un commerçant local.

2021

- Edition et diffusion d'un catalogue-reportage bilingue, français et néerlandais.



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

REGLEMENT

Contexte :

OPEN SITES

Le rapprochement d'Entre-Lacs, Sporen, et Courts-circuits, réunis sous OPEN SITES, trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :

- une volonté d'appuyer les manifestations sur des spécificités locales nées de ressources naturelles, historiques ou économiques : les lacs pour Villeneuve d'Ascq, les paysages historiques pour leper, le commerce pour Comines-Warneton.
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux communs.
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.
- Une volonté de rapprocher les populations des trois régions – française, belge wallonne et belge flamande – au sein d'un territoire unique, l'Eurométropole.

Le règlement, sa diffusion et la sélection des artistes sur base des dossiers de candidature sont réalisés en commun par les trois organisateurs.

L'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq, le Centre culturel MJC de Comines-Warneton et Het CultuurCentrum Het Perron d'leper sont néanmoins trois associations distinctes et – hormis le partenariat étroit établi pour l'appel à projets et pour la sélection des artistes – chaque association agit en toute autonomie et est responsable pour la manifestation qu'elle organise : l'Atelier 2 – arts plastiques pour Entre-Lacs, le Centre culturel MJC pour Courts-circuits et Het CultuurCentrum Het Perron pour Sporen.

Plus d'information sur le contexte des deux manifestations sur www.opensites.eu.

OPEN SITES a vocation à soutenir et valoriser la création in situ. En conséquence, une attention particulière sera portée aux propositions artistiques prenant réellement en compte les spécificités des espaces pressentis ainsi que les proportions qu'elles induisent.

Entre-Lacs a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales où l'eau est essentielle. L'espace aquatique et l'œuvre doivent être en relation. Ainsi, l'œuvre peut être aquatique, aérienne ou les deux, elle doit être non – terrestre.

L'événement s'inscrit dans le contexte de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR). L'eau comme matériau et aussi comme symbolique : l'œuvre devant être positionnée sur la chaîne des lacs villeneuvois (voir détails et situation sur www.opensites.eu).



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

Sporen a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales axées sur le paysage façonné par l'Homme et la Nature. Sporen met en lumière les traces de l'intervention humaine dans le paysage et la façon dont la nature a reconquis le territoire.

L'œuvre peut être terrestre, aquatique ou aérienne. Les œuvres devront être réalisées sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort). Les remparts sont des témoins historiques de l'intervention humaine dans le paysage. Ils constituent aujourd'hui une ceinture verte autour de la ville d'leper, dont la nature a partiellement repris possession (voir détails et situation sur www.opensites.eu).

Courts-circuits interroge le territoire et met en valeur les particularités économiques locales (circuit court) par la création artistique plastique comme catalyseur des savoir-faire locaux.

Courts-Circuits a pour objet de valoriser des œuvres plastiques originales où les matières transformées et vendues et où les services proposés à Comines-Warneton, – au sens très large du terme – sont essentiels. Toute matière exploitée par un commerce local, associée aux caractéristiques du territoire cominois, constituent le socle de la manifestation.

Les matières peuvent être utilisées soit comme matériau, soit comme thématique de l'œuvre.

Les œuvres abouties pourront relever de tous les domaines des arts plastiques : installation, vidéo, photographie, assemblage, sculpture, arts numériques, etc.

Les œuvres devront être réalisées dans l'entité cominoise, dans des espaces convenus entre le Centre culturel, le SIDEDEC, l'ADL et les commerces partenaires.

Dotation

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

Entre-Lacs, Courts-circuits et Sporen sont dotés d'un budget artistique identique réparti en **indemnités de 1.250 € par projet sélectionné et abouti**. L'indemnité est versée à l'issue de l'événement, sur base d'une facture libellée par l'artiste. Les organisateurs se réservent le droit soit de réduire, soit d'annuler l'indemnité si le projet n'est pas abouti.

Sont également pris en charge par les organisateurs l'hébergement, petits déjeuners et repas du midi du lundi au vendredi.

Sélection des candidats

La sélection des candidats admis à participer s'effectue par un **comité de sélection unique Entre-lacs | Courts-circuits | Sporen** sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre de la manifestation, ainsi que les références (réalisations, cursus, croquis) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.

Les critères retenus par le comité de sélection pour l'étude des dossiers de candidature sont :



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
 Création au cœur d'un
 territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
 BE-Ieper
 Création sur le thème des
 paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
 Création sur le thème de
 l'économie locale

- Œuvre in situ en dialogue avec l'histoire du lieu/ (ou l'activité du commerce pour Courts-circuits), sa fonction actuelle, sa disposition, ses caractéristiques physiques, etc.
- Œuvre in situ : œuvre à l'échelle du lieu dans lequel elle s'installe
- Qualités plastiques et esthétiques
- Faisabilité technique (croquis, dimensions, plan ou schéma technique)
- Réponse de l'œuvre donnée au thème de la manifestation
- Originalité de l'œuvre
- Construction sur place, fabrication en amont limitée au minimum.

Le dossier de candidature doit être introduit pour le 16 décembre 2019 au plus tard.

Il peut être adressé :

- soit sous format pdf de 12 pages maximum, hors fiche technique, idéalement via WeTransfer (www.wetransfer.com) ou outil équivalent
- soit sous format papier de 12 pages maximum, hors fiche technique, par la poste
- **Les candidatures pour Entre-Lacs : à l'Atelier 2 – arts plastiques**, Ferme Saint Sauveur, avenue du Bois BP 30102 à FR-59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex ou à contact@atelier-2.com
- **Les candidatures pour Courts-circuits : à Centre culturel MJC**, rue des Arts, 2 à BE-7780 COMINES-WARNETON ou à e.biquet@cccw.be
- **Les candidatures pour Sporen : à CultuurCentrum Het Perron**, Fochlaan, 1 à BE-8900 IEPER ou à els.verlinde@ieper.be

Le dossier comprendra :

Cas N°1 – participation à titre individuel

- Un curriculum vitae
- Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)
- Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse....) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- Des photographies d'œuvres récentes, avec dimensions.
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés
- Un budget prévisionnel.

Cas N°2 – participation en groupe

- La composition du groupe (noms, prénoms et coordonnées)
- Par membre :
 - Un curriculum vitae
 - Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)
 - Un dossier présentant toute trace de travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du groupe
 - Des photographies d'œuvres récentes avec dimensions
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés
- Un budget prévisionnel



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
 Création au cœur d'un
 territoire aquatique

Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
 Création sur le thème des
 paysages urbains

Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
 Création sur le thème de
 l'économie locale

Le dossier complet (hors fiche technique) ne peut comporter plus de 12 pages.

Par le fait de son inscription, le candidat ou le groupe souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel et sont communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2020 au plus tard, sans que le comité de sélection soit tenu de justifier ses décisions.

Le comité de sélection est composé de :

- Représentants du CultuurCentrum Het Perron d'Ieper
- Représentants du Centre culturel MJC de Comines
- Représentants de l'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq
- Représentants de l'Espace Naturel Lille Métropole
- Représentants de l'ADL et du SIDEK de Comines-Warneton
- Représentants des commerçants cominois (Courts-circuits)
- Représentants des trois communes
- Représentants des Chargés Ministériels arts plastiques des trois territoires
- Représentants des structures représentatives des arts visuels des trois territoires

Cahier des charges

Dates des résidences et présence requise des artistes

Entre-Lacs : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 25 au vendredi 30 mai 2020

Sporen : la réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 7 au samedi 12 septembre 2020

Courts-circuits : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 14 au 20 septembre 2020.

La présence des artistes sur le site est obligatoire à partir du mercredi.

Durant toute la durée de la manifestation, le public est invité à visiter les artistes au travail et les contacts sont encouragés notamment par la présence de guides/médiateurs sur le site.

Artistes admis à participer

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

La manifestation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins.

La participation peut se faire à titre individuel ou en groupe. Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Chaque groupe peut néanmoins se faire aider par d'autres participants non indemnisés et non pris en charge par l'organisation.

Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Courts-circuits, soit pour Sporen.

Dans ce cas, un dossier complet doit être envoyé pour chaque projet introduit.

Durabilité de l'œuvre

Au terme de sept jours de résidence, l'œuvre reste en place 15 jours supplémentaires. L'organisateur, avec l'accord de l'artiste peut opter pour conserver l'œuvre en l'état sur un terme plus long.

Aussi devront être considérées avec la plus grande vigilance les contraintes du travail en extérieur :

- Contraintes climatiques et météorologiques,



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

- Contraintes aquatiques et maîtrise des masses / poids / volumes
- Vandalisme
- Utilisation de matériaux adaptés pour la durée de l'événement
- Respect des échelles dans l'espace extérieur : l'œuvre doit prendre réellement en considération l'espace qui l'accueille. Elle lui est dédiée.

Situation des œuvres et matériaux

Pour chacune des trois manifestations, les lieux proposés au travail des artistes sont décrits en détail sur www.opensites.eu.

L'emplacement du travail de l'artiste sur les sites mis à disposition doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et l'organisateur qui se chargera, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics, des commerçants ou des particuliers.

Tous les matériaux peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne présentent pas de danger, notamment de détérioration et/ou de pollution des espaces et vis-à-vis des publics, des commerçants et/ou riverains.

Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant. Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail, ainsi que tout matériau qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail.

L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.

Dans la mesure du possible, la fourniture des matériaux végétaux (via Service technique communal – leper ou via ENLM – entre-lacs) pourra faire l'objet d'une entente avec les organisateurs.

Concernant Courts-circuits, les quantités de fournitures (matériaux ou rebuts) à mettre à disposition de l'artiste par les organisateurs devront impérativement être négociées au préalable et par écrit entre l'artiste, le commerçant partenaire et l'organisateur. Les quantités à fournir devront être précisément calculées par les artistes car il n'est pas garanti qu'un réapprovisionnement durant la semaine de création pourra avoir lieu.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour la qualité et la quantité de ces matériaux.

Toute fourniture autre que celles précisées ci-dessus peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste en matière de transport et de commande. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.

Remise en ordre des sites et assurances

Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard :

- pour Entre-Lacs : le lundi 29 juin 2020
- pour Sporen : le lundi 28 septembre 2020
- pour Courts-circuits : le lundi 5 octobre 2020

et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

De même, tout ce qui n'aura pas été enlevé du site par les artistes aux dates citées ci-dessus sera enlevé par les organisateurs sans qu'ils soient tenus responsables de la perte ou de la détérioration éventuelles des dits objets.



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
BE-Ieper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

L'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq, pour Entre-Lacs, le Centre culturel de Comines-Warneton, pour Courts-circuits, et le centre culturel d'Ieper, pour Sporen, assurent les artistes en responsabilité civile durant la période de la manifestation. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail et/ou à l'œuvre.

Droit à l'image – médiation - édition

- Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit – dans tout document relatif, à Sporen à Courts-circuits, et à Entre-Lacs (médiations, catalogue, invitation, affiche, vidéo, ...)
- Le site www.opensites.eu donne toutes les explications utiles et détaillées sur le contexte dans lequel s'inscrivent les manifestations et sur les espaces proposés pour le travail des artistes.

OPEN SITES

Rencontre et création
Ontmoeting en creatie

Eurométropole
Eurometropool

www.opensites.eu

Entre-Lacs |

25/05 au 14/06/2020

FR-Villeneuve d'Ascq

Création au cœur d'un
territoire aquatique

Sporen | 07>27/09/2020

BE-leper

Création sur le thème des
paysages urbains

Courts-circuits |

14/09>4/10/2020

BE-Comines-Warneton

Création sur le thème de
l'économie locale

ORGANISATION ET INFORMATIONS



Atelier 2 - arts plastiques à Villeneuve d'Ascq (FR)

www.atelier-2.com | contact@atelier-2.com | +33(0)3.20.05.48.91

Partenaires : Ville de Villeneuve d'Ascq, Espace Naturel Lille Métropole, Conseil Régional Hauts-de-France, Métropole Européenne de Lille



Centre culturel MJC de Comines-Warneton (BE)

www.cccw.be | e.biguet@cccw.be | +32(0)56.56.15.15

Partenaires : Ville de Comines-Warneton, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, SIDEK, ADL, Commerçants cominois



CultuurCentrum Het Perron à leper (BE)

www.acci.be | els.verlinde@ieper.be | + 32 (0)57.23.94.80

Partenaire : Ville d'leper

Open Sites est labellisé Eurométropole et est réalisé dans le cadre de la Coopération culturelle transfrontalière entre la Communauté flamande et la Région Hauts-de-France.





Entre-Lacs |
 25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
 Création au cœur d'un
 territoire aquatique

Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
 Création sur le thème des
 paysages urbains

Courts-circuits |
 14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
 Création sur le thème de
 l'économie locale

FICHE TECHNIQUE

faisant partie intégrante du dossier candidature

Cochez la case adéquate :

- ☐ Entre-Lacs
- ☐ Courts-circuits
- ☐ Sporen

Une seule fiche technique par projet.

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

2. Personne responsable du groupe et avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète du séjour et du travail des artistes :
3. Description du travail envisagé
Joindre impérativement un schéma AVEC DIMENSIONS et des explications techniques détaillées en annexe
4. Lieu(x) ou type de lieux souhaité(s) pour l'installation du travail
Précisez ici si votre projet demande un lieu bien particulier. Le cas échéant, il est indispensable de mentionner précisément lequel en prévoyant idéalement un lieu alternatif. La description des lieux mis à disposition des artistes est consultable
5. Liste des matériaux utilisés et budget prévisionnel
 - a. Quels sont les matériaux amenés par vous-même ? Joindre un budget prévisionnel.
 - b. Quels sont les matériaux à fournir par l'Espace Naturel Lille Métropole, la ville d' leper, ou le(s) commerçant(s) de Comines-Warneton.
Les demandes doivent être précises.

Partie négociable



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

Partie non négociable

6. Besoins en électricité
Description complète de l'outillage amené (type, consommation électrique...)
7. Description de la partie du projet réalisée en atelier et de la partie réalisée in situ.
La partie réalisée in situ doit être nettement prépondérante sur la partie réalisée en atelier.
8. Hébergement : Je(nous) souhaite(ons) bénéficier des possibilités de logement
- ☐ Oui, pour ... personnes (au maximum le nombre de personnes faisant partie du groupe)
 - ☐ Non
9. Autres remarques :
10. Autres documents obligatoires :



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
 FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
 BE-leper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
 BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

- a. Curriculum vitae
- b. Photocopie de la (ou des) carte(s) d'identité(s)
- c. Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- d. Photographies d'œuvres récentes avec dimensions
- e. Schéma avec dimensions et explications techniques détaillées du projet.
- f. Budget relatif au projet (hors coût des éventuelles fournitures mises à disposition par l'organisateur, végétaux – entre-lacs et Sporen- et fournitures mises à disposition par les commerçants cominois_Courts-circuits)

Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Courts-circuits, soit pour Sporen

Le cas échéant, chaque dossier doit être complet et comporter toutes les pièces demandées.

Dans cette éventualité également, il est impératif de parfaitement identifier chaque dossier et les pièces qu'il contient. L'envoi d'un dossier dans un même et unique document pdf serait apprécié.

Les dossiers de candidature adressés sous format papier ne seront pas renvoyés sauf si une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du destinataire est jointe au dossier.

Toutefois, les dossiers sous format papier restent disponibles et sont à retirer au plus tard le dernier jour de chacune des manifestations.



Entre-Lacs |
25/05 au 14/06/2020
FR-Villeneuve d'Ascq
Création au cœur d'un
territoire aquatique
Sporen | 07>27/09/2020
BE-Ieper
Création sur le thème des
paysages urbains
Courts-circuits |
14/09>4/10/2020
BE-Comines-Warneton
Création sur le thème de
l'économie locale

**Ce dossier de candidature (12 pages maximum) doit être introduit
pour le 16 décembre 2019 au plus tard
et être adressé, selon la ou les manifestation(s) choisie(s) :**

Candidatures Entre-Lacs

Papier : à l'Atelier 2 – arts plastiques, Ferme Saint-Sauveur, avenue du Bois, BP 30102
FR-59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Pdf : à entrelacs@atelier-2.com idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

Candidatures Courts-circuits

Papier : à Centre culturel MJC, rue des Arts, 2 à BE-7780 COMINES-WARNETON

Pdf : à e.biguët@cccw.be idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

Candidatures Sporen

Papier : à CultuurCentrum Het Perron, Fochlaan, 1 à BE-8900 IEPER

Pdf : à els.verlinde@ieper.be idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

Ce projet est réalisé dans le cadre de la Coopération culturelle transfrontalière entre
la Communauté flamande et la Région Hauts-de-France.

